

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 juin 2026

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 25  
Nombre de conseillers absents : 4  
Nombre de pouvoirs : 4  
Date de la convocation : 28 mai 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le TROIS JUIN, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christian TEULADE, Maire de NYONS.

**Etaient présent(e)s** – Mme Aurélie LOUPIAS - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Blandine ALVAREZ - M. Bruno EYSSERIC - Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Odile PILOZ - M. Christian CARRERE - M. Roger VIARSAC - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Bruno JOVÉ - Mme Patricia NORMAND - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Emilie LACROIX - M. Nabil EL MESSAOUDI - M. Nils CHAPUIS - M. Quentin PELOUX - M. Olivier DODINOT - Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS - M. Franck MILLET - Mme Caroline LAMY - M. Joachim DUSAUGEY

**Pouvoirs :**

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Bruno EYSSERIC  
M. Francis KORNPROBST, pouvoir à M. Franck MILLET  
Mme Isabelle RUDOLF MARY, pouvoir à Mme Clotilde MAZZA DOS SANTOS  
M. Jean-Christophe NELLO, pouvoir à M. Joachim DUSAUGEY

**Secrétaire de séance :** Mme Odile PILOZ

#### 2026-06-88 / Convention avec l'association « les Tontons Riders » pour le prêt à usage gratuit d'un local situé au col de Garde de Grosse

**RAPPORTEUR :** Monsieur Pascal LANTHEAUME

Vu la convention tripartite conclue entre la Commune, l'association Les Tontons Riders et l'Office National des Forêts (ONF), entrée en vigueur le 1er janvier 2025 pour une durée de 10 ans ;

Vu la demande de l'association Les Tontons Riders sollicitant la mise à disposition d'un local communal situé au col de Garde de Grosse, appartenant au domaine privé de la Commune ;

Considérant que les associations locales participent activement à l'animation du territoire communal et constituent des acteurs essentiels de la vie sportive ;

Considérant que la Commune souhaite soutenir le tissu associatif par la mise à disposition gratuite de locaux communaux ;

Considérant que cette mise à disposition est conditionnée au maintien et au renouvellement de la convention tripartite entre la Commune, l'association Les Tontons Riders et l'ONF ;

Considérant que le prêt à usage présente un caractère précaire et révocable, et qu'il ne confère aucun droit réel à l'occupant ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE**

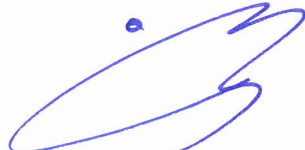
**POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** le prêt à usage gratuit d'un local communal situé au col de Garde de Grosse, appartenant au domaine privé de la Commune, pour le bénéfice de l'association Les Tontons Riders.

Ce prêt est accordé à compter du **1<sup>er</sup>/06/2026** jusqu'au 31/12/2034, correspondant à la fin de la convention tripartite visée ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de prêt ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Odile PILOZ  
Secrétaire de séance



Christian TEULADE  
Maire de NYONS

